



Edito

Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

- Conseil National
Sup'Recherche-UNSA

2



- Motion d'orientation
complémentaire :
« réforme des retraites »

4



- Points clefs de la motion
de congrès
- La liberté académique

5

8

Le congrès de Paris se caractérise par un renouvellement dans les instances de notre syndicat puisque 8 nouveaux collègues siégeront au Conseil National. Les 20 membres de ce nouveau conseil, PRAG, maîtres de conférence, professeurs des universités viennent d'un grand nombre de villes et de régions de métropole et des DROM-COM. Si nous améliorons la parité femme / homme, il nous faudra faire encore mieux, nous devons travailler à cela lors de cette mandature.

A titre programmatique, je voudrais que, lors de cette mandature on travaille et progresse sur un certain nombre de points. Il nous faut tout d'abord améliorer la parité dans nos instances et élire en 2023 un Conseil National dans lequel la parité soit respectée.

Si nous sommes présents dans beaucoup d'universités, notre implantation dans les organismes de recherche (CNRS, INRIA,...) reste insuffisante, il faudra développer des actions en direction des Chercheurs, les rencontrer, échanger avec eux. Nous devons aussi apporter une attention tout particulière à nos jeunes collègues, cela avant même qu'ils n'entrent dans la fonction publique. L'âge moyen de recrutement pour un enseignant-chercheur est de 35 ans ; avant cela, les jeunes docteurs vivent de contrats précaires. Sup'Recherche se battra toujours et plus résolument encore pour que l'ESR soit servie par une fonction publique d'État. Si nous prenons comme une avancée l'annonce faite par la ministre de la revalorisation des débuts de carrière, il faut également que les postes ne soient plus « gelés » et qu'au contraire on recommence à recruter.

Les membres du conseil national vont donc s'engager à deux ou trois autour de missions comme l'aide aux docteurs et doctorants, les PRAG/PRCE dans l'ESR, le conseil juridique... nous avons commencé à travailler cela à la fin du précédent mandat. Ce sera à l'ordre du jour de nos réunions du conseil national de cette seconde partie d'année universitaire et vous sera présenté dans un prochain numéro de Sup'R Info.

Camarades, nous sommes piégés,

Face un gouvernement dont le projet très clair (démantèlement de tout ce qui relève de la prise en charge des problèmes sociaux par les acteurs du débat démocratique, syndicats, associations, partis politiques),

Face un gouvernement dont la démarche de communication favorise le pourrissement, afin de pouvoir décider unilatéralement, faisant semblant d'ouvrir un espace de négociation en brandissant l'épouvantail les ordonnances,

Que pouvons-nous faire ?

Continuer à faire valoir nos analyses, argumenter sérieusement au lieu de dire systématiquement non, contribuer à éviter deux écueils : la résignation et la tentation de recourir à des coups de force isolés.

Guy Lachenaud,

Secrétaire Général honoraire de Sup'Recherche UNSA, Professeur émérite, Université de Nantes.



Conseil National



Jean-Pascal SIMON
Secrétaire général
Université Grenoble Alpes



Olivier BIREMBAUX
Secrétaire national Trésorier
Université Hauts-de-France,
Valenciennes



Christine ROLAND-LEVY
Secrétaire nationale de proximité
Université de Reims Cham-
pagne-Ardenne, Reims & Paris



Mathieu GUERRIAUD
Secrétaire Natinal en charge
de la communication
Université de Bourgogne, Dijon



Emmanuelle AURIAC-SLUSARCZYK
Université Clermont Auvergne
UCA, Clermont Ferrand



Bernard BESSIERES
Université
de Grenoble
Alpes, Grenoble



André-Max BOULANGER
Université Paris 8
Vincennes
Saint-Denis, Paris



Jean-Pierre CHABRIAT
Université
de la Réunion
Saint-Denis de la Réunion



René CLARISSE

Université
de Tours
Tours



**Marie
FELIOT-RIPPEAULT**

Université des Antilles
Martinique



Gérard FOUCHER

Retraité
Université de Bourgogne
Dijon



Jean-Georges GASSER

Retraité
Université de Lorraine
Nancy



Alain JAILLET

Université
de Cergy-Pontoise
Cergy



Solym MANOU-ABI

Université
de Mayotte
Mayotte



**Isabelle
MOINE-DUPUIS**

Université de Bourgogne
Dijon



Gérard POULOUIN

Retraité
Université de Caen
Normandie Caen



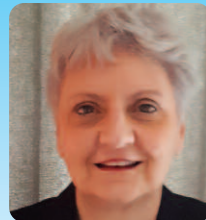
Jacques PY

Université
de Toulouse
Toulouse



Valérie SAINT-DIZIER

Université
de Lorraine
Nancy



Virginie SAINT-JAMES

Université
de Limoges
Limoges



Blaise TOUZARD

Université
Bordeaux 1
Talence



*Consultez la liste plus détaillée
du nouveau Conseil National
sur notre site internet*



Motion d'orientation complémentaire

« réforme des retraites »

Congrès de Paris, les 16 – 18 janvier 2020

Le gouvernement a décidé de réformer le système des retraites. **Ce projet va impacter considérablement la pension des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus durablement celle des enseignants-chercheurs et des chercheurs.**

Certes, la démographie actuelle modifie la proportion entre actifs et retraités, mais il nous faut regarder les éléments objectifs concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Voici quelques données factuelles :

- La carrière d'un maître de conférences démarre actuellement en moyenne à 35 ans (source : *Bilan social 2017-18*) avec un niveau de formation d'au moins BAC+8. Sa rémunération initiale n'est que de 1,3 SMIC et ne cesse de diminuer (environ 2 SMIC en 1990).
- Le projet actuel de réforme des retraites aboutira à une diminution de l'ordre de 40% des pensions des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Ceci est inacceptable et doit impérativement être pris en compte par le gouvernement. De plus, une revalorisation importante de la rémunération de l'ensemble des carrières est indispensable.

Une augmentation notable des salaires doit donc être négociée pour aboutir au niveau de rémunération correspondant à une formation Bac+8 et les pensions ne doivent pas diminuer.

En conséquence, le Congrès de Sup'Recherche-UNSA mandate les instances du syndicat pour **s'opposer** à la réforme des retraites **tant que** les éléments ci-dessus n'auront pas été pris en compte.

Sup'Recherche-UNSA, a voté à l'unanimité, le samedi 18 janvier 2020, ce complément à la motion d'orientation par lequel il mandate le Conseil national et le Secrétariat national pour négocier avec les autorités concernées sur le dossier de la réforme des retraites.

Points clefs

MOTION D'ORIENTATION

CONGRÈS DE PARIS - 16-18 Janvier 2020



Nos valeurs :

Nos valeurs sont : laïcité, humanisme, transparence, démocratie, respect de la personne, égalité femmes-hommes, solidarité entre les générations et lutte contre toutes les formes de discrimination. À ce titre, nous appuyons l'ensemble des mesures qui visent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous refusons le syndicalisme de posture et privilégions une action réformatrice et combative.

Nous nous opposons vigoureusement à la privatisation des services éducatifs et à la précarisation de l'emploi par un recours accru aux contrats précaires pour assurer des missions permanentes.



Nos positions sur la réussite des étudiants

- La loi « Orientation et Réussite des Étudiants » a été soutenue dans l'intérêt de la réussite des étudiants.
- Opposition ferme à toute tentative de libéralisation des droits d'inscription des étudiants pour pallier les difficultés budgétaires des universités.
- La professionnalisation des formations universitaires a notre soutien, cependant, la mise en place d'un BUT en 3 ans engendrera vraisemblablement la disparition de certaines licences professionnelles, auxquelles nous sommes attachés.
- Les différents professionnels de l'éducation doivent être formés au sein des universités.



Points clefs (suite)

MOTION D'ORIENTATION

CONGRÈS DE PARIS - 16-18 Janvier 2020



Nos positions sur les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

- L'évaluation des enseignants-chercheurs doit demeurer de la compétence du CNU, sur la base de critères connus de tous et transparents.
- L'instauration d'un dispositif effectif de mutation pour les enseignants-chercheurs doit être mis en place.
- L'engagement des PRAG/PRCE qui s'impliquent dans la recherche doit être valorisé. Il faut ainsi qu'ils bénéficient du référentiel des équivalences horaires.
- Il est urgent de réévaluer la grille indiciaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs. De plus, l'engagement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs dans des responsabilités administratives et pédagogiques doit être mieux valorisé.
- Le niveau de nos pensions de retraite doit être maintenu, ce qui nécessitera une réelle réévaluation de la grille indiciaire (cf. motion spéciale).



Nos positions sur le budget des universités

- Les universités doivent bénéficier d'une sécurisation financière accrue afin d'éviter les gels d'emplois.
- Les universités doivent disposer de dotations financières par étudiant alignées sur celles des classes préparatoires.
- L'enseignement supérieur se doit d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent en formation initiale et de les faire réussir, mais il est impératif de donner au plus vite aux établissements la possibilité de créer des emplois de fonctionnaires afin de développer des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants qui n'auraient pas les prérequis nécessaires à leur réussite.



Nos positions sur le financement de la recherche

- Seule une augmentation massive des crédits récurrents permettra d'effectuer un travail de recherche dans de bonnes conditions.
- Le financement par projet peut être une bonne chose, à condition qu'un financement suffisant soit assuré de façon récurrente et que les chercheurs consacrent plus de temps à leurs projets de recherche, qu'à la recherche de crédits.
- La LPPR doit redonner des marges de manœuvre aux établissements de l'ESR afin notamment qu'ils aient la capacité d'avoir une réelle gestion des ressources humaines, et ce, dès 2021.

UN SYNDICAT
POUR MOI

Adhérer, c'est être plus forts ensemble !



Adhérer, c'est être plus forts ensemble !

La fédération **UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**
<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Pour en savoir plus sur les libertés académiques à l'international :



La liberté académique

La liberté académique

Comment la Liberté académique est garantie ?

C'est quoi la liberté académique ?

La liberté académique en France est inscrite, d'une certaine façon, dans l'article L952-2 du Code de l'éducation. Ce dernier dispose que : « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité ».

Une des conséquences est que l'enseignant-chercheur, acquiert une indépendance qui l'affranchit d'un quelconque pouvoir hiérarchique.

Ainsi l'enseignant-chercheur dispose :

- D'une liberté de recherche : il choisit son thème de recherche, son laboratoire, les revues dans lesquelles il souhaite publier, etc.
- D'une liberté d'enseignement : il choisit non seulement le contenu de son enseignement, mais aussi la façon dont il souhaite l'enseigner et la méthode pour l'évaluer.
- D'une liberté expression : celle-ci le soustrait pratiquement à son devoir de réserve, mais cette liberté n'est pas totale, elle doit respecter les principes de tolérance et d'objectivité.

En France, la liberté académique n'est malheureusement pas sanctuarisée dans la constitution, cependant, elle est intégrée dans le bloc de constitutionalité. En effet, le Conseil constitutionnel, dans sa décision 83-165 DC du 20 janvier 1984, a qualifié l'indépendance des professeurs d'université de « principe fondamental reconnu par les lois de la République ».

Au niveau européen, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) reconnaît la liberté académique des universitaires à travers l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Du côté de l'Union européenne, la liberté académique est garantie par l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette charte est juridiquement contraignante depuis le Traité de Lisbonne.

Pour aller plus loin :

- > PRÜM, André et ERGEC, Rusen. La liberté académique. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 2010, no 1, p. 3-28.
- > PECH, Laurent. *La liberté d'expression des agents publics* (Freedom of expression of civil servants in French, EU and ECHR law). Juris-Classeur Fonctions Publiques, 2012, N°115.



Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourtou**

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

